

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2662

Versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement à la Convention Gymnique de Lyon 8e (50 000 euros) et à Lyon Athlétisme 7e (40 000 euros) pour interruption d'activités sur des sites en travaux jusqu'en septembre 2017

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2662 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT A LA CONVENTION GYMNIQUE DE LYON 8E (50 000 EUROS) ET A LYON ATHLETISME 7E (40 000 EUROS) POUR INTERRUPTION D'ACTIVITES SUR DES SITES EN TRAVAUX JUSQU'EN SEPTEMBRE 2017 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Convention Gymnique de Lyon, association située 13 avenue Viviani à Lyon 8^e, est le club de gymnastique masculine le plus important et le plus titré de Lyon. Ses licenciés, jusqu'à plus de 800 par le passé, s'entraînent au gymnase Viviani situé dans le 8^e arrondissement. Ce gymnase ancien et mal conçu devait à la fois être rénové et étendu pour respecter les standards d'une salle d'entraînement de haut niveau. Il convient à ce propos de rappeler que ce gymnase accueille aussi le pôle France de préparation olympique.

La rénovation a donc été engagée mais a conduit à relocaliser une partie des activités du club sur différents sites de Lyon et Vénissieux. Le club a malgré cela connu une baisse subite du nombre de ses adhérents qui sont désormais à peine plus de 500. Cette chute du nombre d'adhérents a bien sûr un impact immédiat sur les recettes du club.

Afin de conserver les permanents et entraîneurs salariés du club, qui poursuivent leurs interventions aussi en direction des scolaires, et de permettre au club d'attendre la livraison complète du futur équipement en septembre 2017, je vous propose d'attribuer un soutien exceptionnel de 50.000 € à la Convention Gymnique de Lyon. Le budget global pour la saison en cours est de 312.000 € et la participation de la Ville en subvention de fonctionnement a été de 80.000 € pour 2016.

Lyon Athlétisme, association située 75 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e, est aussi un des clubs phare de Lyon qui compte parmi ses athlètes Méline Robert-Michon, médaille d'argent en lancer de disque aux derniers JO de Rio. Ses adhérents s'entraînent sur différents sites en fonction des disciplines : à Parilly pour les lancers, à la halle Diagona de la Duchère pour la pratique hivernale mais aussi et surtout sur la piste dite « réplique » du stade de Gerland.

Avec l'arrivée du LOU Rugby cette piste sera désormais inutilisable et les entraînements seront relocalisés. Pour accompagner l'arrivée du LOU à Gerland, sans compromettre la pratique de l'athlétisme, des travaux seront engagés pour réaliser une nouvelle piste sur le terrain n° 1 de la plaine de jeux de Gerland. Ce nouvel équipement répondant aux attentes du club et des scolaires sera livré en septembre 2017. Comme la convention Gymnique, Lyon Athlétisme subit une réduction de ses adhérents dans ce contexte. Le nombre d'adhérents pratiquant à Gerland est passé de 250 adhérents à 80 seulement.

Afin de conserver les permanents et entraîneurs salariés du club, qui poursuivent leurs interventions aussi en direction des scolaires, et de permettre au club d'attendre la livraison complète du futur équipement en septembre 2017, je vous propose d'attribuer un soutien exceptionnel de 40.000 € à la Lyon Athlétisme. Le budget global pour la saison en cours est de 287.000 € et la participation de la Ville en subvention de fonctionnement a été de 66.000 € pour 2016.

Par délibération n° 2016/1835, l'Association « Lyon Athlétisme » a perçu une subvention annuelle de fonctionnement de 66 000 €, et « la Convention Gymnique » une subvention annuelle de fonctionnement de 80 000 €, versées dans le respect d'une convention cadre de partenariat passée avec chacun de ces clubs.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention d'application à ces deux conventions cadre.

Vu lesdites conventions d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de 50 000 € est allouée à l'Association « Convention Gymnique ».

2. Une subvention exceptionnelle de 40 000 € est allouée à l'Association « Lyon Athlétisme ».

3. Les conventions d'application aux conventions cadre de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon et la Convention Gymnique d'une part, et l'Association « Lyon Athlétisme » d'autre part, sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget 2016, ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPELITE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT